



Terrain classé na (zone naturelle) évoluant en construable

Par **dremwel**, le **19/09/2009** à **10:17**

Bonjour, Je possède sur une commune littorale du Finistère un terrain (13 000 m²) classé Na que j'ai acheté il y a 16 ans. A l'époque il y avait peu de construction autour, aujourd'hui toute la zone située au nord et à l'est du terrain sont construites. Mon terrain permet en diagonale de faire la jonction au niveau de la continuité du village et donc de relier la partie est et nord, déjà urbanisée. Le maire actuel prétend qu'il est difficile de modifier le classement du terrain alors que le maire précédent était plutôt favorable. Pouvez-vous me donner la marche à suivre et les arguments juridiques pour convaincre le Maire ? JE vous remercie d'avance. Cordialement

Par **suyenbop**, le **20/09/2009** à **18:17**

depuis 16 ans, le droit évolue peut-être. nous vous conseillons de vérifier au POS/PLU le droit applicable aujourd'hui à votre terrain. Si classé Na, l'urbanisation ne peut se faire que sous forme de ZAC. voir aussi notre blog <http://www.legavox.fr/blog/suyenbop/modules/presentation.php>